

ECOLE JULIETTE ET MARCEL MERLE

41, rue des écoles - 01480 FRANS

Bâtiment
chemin du Tacot

Tél 04.74.60.85.62



Bâtiment
rue des Ecoles/route des
Sorbiers

Tél 04.74.60.75.40



Adresse mail de l'école : ce.0010245l@ac-lyon.fr

Directrice : Marie-Laure Pineau, déchargée de classe les lundis et jeudis -
tél 04.74.60.75.40

Horaires de l'école

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Classes « bâtiment chemin du Tacot »	Classes « bâtiment rue des écoles »
8 h 30-11 h 30	8 h 20 - 11 h 40
13 h 30 - 16 h 30	13 h 40 - 16 h 20
Les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant l'heure d'accueil	

L'école au quotidien

A titre informatif, 308 élèves sont scolarisés cette année.

La répartition pour l'année 2023.2024 est la suivante :

Bâtiment « rue du Tacot »	Bâtiment « rue des écoles »
Classe de PS-MS : 29 élèves	Classe de CP : 26 élèves
Classe de PS-MS : 28 élèves	Classe de CE1 : 29 élèves
Classe de MS-GS : 29 élèves	Classe de CE1-CE2 : 29 élèves
Classe de GS-CP : 27 élèves	Classe de CE2-CM1 : 28 élèves
	Classe de CM1 : 27 élèves
	Classe de CM1-CM2 : 28 élèves
	Classe de CM2 : 28 élèves

Calendrier scolaire 2024.2025

Rentrée scolaire : lundi 2 septembre 2024

Les vacances de la Toussaint commencent le vendredi 18 octobre 2024 après les cours. Les cours reprennent le lundi 4 novembre 2024.

Les vacances de Noël commencent le vendredi 20 décembre 2024 après les cours. Les cours reprennent le lundi 6 janvier 2025.

Les vacances d'hiver pour la Zone A commencent le vendredi 21 février 2025 après les cours. Les cours reprennent le lundi 10 mars 2025.

Les vacances de printemps pour la Zone A commencent le vendredi 18 avril 2025 après les cours. Les cours reprennent le lundi 5 mai 2025.

Les vacances d'été commencent le vendredi 4 juillet 2025 après les cours.

Les classes vaqueront le vendredi 30 mai 2025

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

La cantine

La cantine scolaire est un service assuré par la commune de Frans.

La confection des repas servis au restaurant scolaire est assurée par le traiteur RPC de Manziat.

Les documents relatifs à l'inscription sont téléchargeables sur le site de la commune de Frans, rubrique « nos enfants »

<https://www.frans.fr/nos-enfants/cantine/>



L'accueil périscolaire et le centre de loisirs

Calcuette et sac de billes

Le centre propose un accueil périscolaire :

7 h 30/8 h 30 et 16 h 30/18 h 30

Accueil de loisirs :

les mercredis et vacances scolaires

7 h 30/18 h 30

Renseignements et inscriptions :

06.84.33.85.14

<https://calcuette-et-sac-de-billes.portail-defi.net/>



Quelques informations utiles

Votre enfant est soumis à l'**obligation scolaire**, son inscription à l'école implique sa présence régulière. Celle-ci est indispensable pour le développement de la personnalité de votre enfant. Toute absence doit donc être justifiée par téléphone dès la première demi-journée. *Une dérogation temporaire pour les élèves de PS peut être demandée pour l'accueil l'après-midi en début d'année.*

Les vêtements, ils doivent être marqués au nom de votre enfant ainsi que ses chaussons. Cela évite les inversions entre enfants, les pertes de vêtements. Habillez-le avec des vêtements pratiques, qu'il peut enlever et remettre lui-même, son autonomie en sera facilitée.

La collation, elle n'est pas organisée à l'école. Il est donc important que les enfants arrivent en ayant eu le temps de prendre un petit déjeuner à la maison.

Un enfant **malade** ne peut pas être accueilli à l'école, il est donc indispensable de prévoir un mode de garde pour ces moments-là.

Les enfants souffrant de **maladie chronique** seront accueillis sur la base d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) signé par la famille, l'école, le service de santé scolaire et votre médecin. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, les médicaments nécessaires pourront être administrés par les adultes de l'école. En dehors d'un PAI aucun médicament ne peut être donné par l'école ou détenu par un élève. Le formulaire de PAI doit être demandé à l'école.

A l'école, votre enfant peut provoquer ou être victime d'un accident corporel. L'assurance scolaire doit donc couvrir les risques « responsabilité civile » et « individuelle accident ». Ces attestations d'assurance vous seront demandées par l'école mais également par la cantine et l'accueil périscolaire et de loisirs.

L'accueil de votre enfant en PETITE SECTION

Avant la rentrée,

La directrice vous contactera par mail afin de vous proposer un rendez-vous d'admission (mars/avril).

Une rencontre des enseignantes de petite section vous sera également proposée fin juin (parents et enfants). Ce moment vous permettra également de visiter l'école.

Le jour de la rentrée,

Le lundi 2 septembre au matin, un accueil échelonné est proposé aux enfants de petite section. Les conditions de cet accueil vous seront détaillées par les enseignantes lors de la rencontre du mois de juin.

L'accueil de votre enfant de la MS au CM2

Avant la rentrée,

La directrice vous contactera par mail afin de vous proposer un rendez-vous d'admission (mars/avril), une visite de l'école pourra avoir lieu lors de ce rendez-vous.

Le jour de la rentrée,

Le lundi 2 septembre au matin, les enfants seront accueillis aux heures habituelles de l'école.

Selon si votre enfant est scolarisé dans le bâtiment « chemin du Tacot » ou « rue des écoles », les horaires sont différents. Les listes des classes sont affichées la veille de la rentrée (vendredi 30 août) sur les fenêtres du bâtiment « rue des écoles ».

L'accueil au quotidien en maternelle

Lorsque vous venez accompagner votre enfant, vous devez le remettre à un adulte de l'école (enseignant-ATSEM). Pensez à lui indiquer qui viendra le chercher, s'il mange à la cantine, s'il reste à l'accueil périscolaire, etpartez ! sans traîner. Si vous hésitez, cela augmente son inquiétude.

A la fin de la demi-journée, vous seuls ou les personnes que vous aurez désignées peuvent venir chercher votre enfant.

Le doudou (ou peluche préférée), est autorisé, il sera conservé dans le cartable et votre enfant pourra le prendre le temps de la sieste.

La propreté, les enfants ont globalement acquis la propreté (y compris à la sieste). Cependant le rythme, la fatigue peuvent entraîner des oublis occasionnels. L'école le changera. Merci de laver et de ramener le plus vite possible les vêtements prêtés. Pour les PS, une tenue de rechange fournie par la famille reste à l'école.

La sieste a lieu dès 13 h 30 pour une durée d'environ une heure trente. Les PS sont couchés sur des couchettes ils utilisent une couverture et un coussin que vous aurez fourni à l'école dans un grand sac marqué au nom de l'enfant. Les MS et GS ont également un temps calme.

Les petites choses dont votre enfant aura besoin :

- Un gobelet plastique,
- Une paire de chaussons tenant bien aux pieds.
- Une boîte de mouchoirs en papier.